



Tourcoing
La Créative

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT,
DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Service Voirie

Chef de Service : DESREUMAUX Yves
Contact zone bleue : ETIENNE SERGE
[Courriel : zonebleue@ville-tourcoing.fr](mailto:zonebleue@ville-tourcoing.fr)

Règlement Général fixant les modalités de fonctionnement du stationnement en zone bleue.

La zone bleue s'applique sur le périmètre repris au verso, suivant l'arrêté Municipal en vigueur et sa matérialisation idoine par les services de la Métropole Européenne de Lille (MEL)

Dès que de besoin l'extension du périmètre se fera autour du Quadrilatère des piscines ; dans les rues du Bus, du Docteur Dewyn, du Haze, Gabriel Péri, Desurmont entre les rues Aristide Briand et du Haze,

La durée de stationnement autorisée y est limitée à 1 heure, tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, sauf Dimanches et jours fériés.

Les riverains et professionnels du strict intra périmètre ont, sur le principe d'un dépôt de dossier visant à vérifier les conditions d'éligibilité, une dispense de l'usage du disque de stationnement au profit de l'apposition derrière le pare-brise d'une "carte de stationnement résidentiel" spécifique, qui est délivrée par le service voirie après vérification des justifications appropriées.

Important, afin de permettre les rotations d'usage :

- 1- Des **zones à durée limitée à 10 minutes sont matérialisées place Pierre Sénard face à la Gare SNCF et dispersées sur l'ensemble du secteur**, sur lesquelles les cartes « résident », « professionnel » et cartes provisoires ne sont pas applicables.
- 2- **Les cartes « résident », « professionnel » et cartes provisoires ne sont pas utilisables sur les zones de stationnement suivantes** : parkings de la Grand' Place, (fond de place et pied de l'église Saint Christophe) parking place de la Résistance, parking la place Victor Hassebroucq, (le parking sis au pied de l'Hôtel de Ville), parking du square Winston Churchill, **sous peine de verbalisation.**

La délivrance gratuite se fait sans limite de nombre par foyer.

La carte qui a une validité de 2 ans, est munie d'un numéro d'enregistrement affecté à un véhicule avec identification par son numéro minéralogique. Elle est plastifiée et dotée d'un tampon à sec. Elle est incessible et tout changement de véhicule ou d'immatriculation doit faire l'objet d'une nouvelle demande en bonne et due forme. Au terme de l'année civile qui annonce la fin de validité, le requérant doit reformuler sa demande. Il n'y a pas d'automatisation de création et de mise à disposition des nouvelles cartes.

En vue du respect des règles établies, le requérant doit, lors de sa demande, de manière manuscrite, obligatoirement lire et approuver le guide des modalités de fonctionnement du stationnement en zone à durée limitée (zone bleue).

Toute contrefaçon est interdite et poursuivie comme telle.

L'obtention de la carte n'est pas obligatoire. Le résident ou professionnel qui ne la souhaite pas serait alors soumis aux mêmes règles que l'utilisateur ordinaire (utilisation du disque).

Les personnes handicapées ayant la possibilité d'apposer la carte de stationnement européen sur le véhicule, sont exclues de l'obligation d'utiliser le disque et la carte résident.

